



## Conseil économique et social

Distr. générale  
6 décembre 2012  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

#### Cinquante-septième session

4-15 mars 2013

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et autres mesures et initiatives**

### **Déclaration présentée par la Fédération européenne des centres de recherche et d'information sur le sectarisme, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social**

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.



## Déclaration

À l'heure où nous abordons la question de la dignité et des droits de l'homme au XXI<sup>e</sup> siècle, le calvaire vécu en silence par les femmes et les jeunes filles victimes d'agressions sexuelles répétées appelle plus que jamais notre attention. Souvent, les auteurs de ces agressions se retranchent derrière des sectes ou des mouvements sectaires autoritaires qui les protègent des enquêtes et les exonèrent de leur responsabilité. Selon le Programme d'action de Beijing, les droits fondamentaux des femmes et des petites filles sont une partie inaliénable, intégrante et indivisible de tous les droits de la personne humaine. La participation pleine et entière, sur un pied d'égalité, des femmes à la vie politique, civile, économique, sociale et culturelle à l'échelle régionale, nationale et internationale et l'élimination de toutes les formes de discrimination fondées sur le sexe comptent parmi les objectifs prioritaires de la communauté internationale. Il y a lieu de garder présent à l'esprit que ces objectifs impliquent aussi de protéger les femmes contre les exactions de mouvements sectaires qui ignorent les principes de la dignité humaine.

Notre organisation et d'autres professionnels qui travaillent à temps plein sur le sujet qui nous occupe rencontrent des femmes et des enfants victimes de sectes psychologiquement et physiquement néfastes disséminées de par le monde. Nous côtoyons la violence physique, voire la mort, en particulier dans les organisations qui se livrent à la traite de jeunes filles et les utilisent comme esclaves sexuelles. Nous avons observé des sectes qui privent leurs membres de leur libre arbitre en leur enlevant toute possibilité de consentement éclairé. Ces sectes utilisent des environnements qui empêchent leurs membres d'aller au dehors et des méthodes d'endoctrinement qui les conditionnent afin qu'ils renoncent à utiliser leurs facultés de jugement et de raisonnement. Plusieurs facteurs sont à prendre en considération au sujet des femmes embrigadées dans des sectes, qu'elles soient jeunes ou âgées, mais surtout au sujet des enfants et des filles qui n'ont pas encore atteint l'âge du consentement. Ces derniers sont incapables de se protéger des actes de maltraitance lorsqu'ils sont sous la tutelle de membres plus âgés qui placent les mouvements sectaires hors de portée des enquêtes judiciaires.

Au cours des dernières décennies, la presse et les services sociaux du monde entier ont observé que les sectes faisaient de plus en plus usage de violence psychologique et physique envers les femmes et les enfants. Au XXI<sup>e</sup> siècle, nous avons constaté l'essor de sectes qui réduisent les filles à l'état d'esclaves sexuelles, muent les enfants en soldats en Afrique ou se livrent à la traite des enfants. La Cour pénale internationale entend juger le chef de l'Armée de résistance du Seigneur pour ces crimes. Certaines des femmes qui ont quitté la secte se plaignent d'avoir subi un « lavage de cerveau » et d'avoir dû prendre les armes au nom de leur organisation. Une secte plus ancienne prostituait les femmes parmi ses membres et les utilisait pour recueillir des fonds. Plus récemment, des femmes qui ont quitté leur secte ont dénoncé publiquement les agressions sexuelles dont elles ont été victimes enfants, alors qu'elles vivaient dans des conditions affectives et psychologiques pénibles et qu'elles étaient privées de la protection qu'une société civilisée doit offrir aux mineurs incapables de se protéger.

Il est important de comprendre par quels moyens les femmes sont recrutées par les sectes et rendues vulnérables à leur influence au point parfois qu'elles s'y engagent toute leur vie durant. Les attentes de la société peuvent faire des femmes des proies faciles pour les sectes et les exposer davantage au risque de maltraitance

au sein de leur secte. Selon une étude entamée dans les années 90, les femmes représentent jusqu'à 70 % des membres de sectes. En raison de la structure autoritaire des sectes et des groupes sectaires, l'abus de pouvoir est une caractéristique commune à tous les types de secte, qu'il s'agisse de mouvements politiques ou confessionnels ou de groupements fondés sur la défense d'un mode de vie ou sur la recherche de l'épanouissement personnel. La domination des femmes et des filles joue un rôle majeur dans les sectes qui imposent la soumission et l'obéissance stricte à leurs règles.

Il ressort de nos recherches que les femmes sont plus susceptibles d'être recrutées par des sectes, car celles-ci leur offrent la sécurité et leur apportent des réponses dans un monde où les rôles qui leur sont dévolus sont décrits d'une façon incohérente et contradictoire. Les sectes peuvent se révéler particulièrement attirantes aux yeux des femmes, alléchées par la perspective de sécurité qui leur est offerte alors qu'elles s'interrogent sur leur carrière, leur avenir, leur image ou leurs objectifs personnels. Les femmes qui passent d'environnements confinés et très protégés à des environnements plus ouverts et plus libres, celles qui quittent la campagne pour s'installer en ville par exemple, sont particulièrement vulnérables.

Il ressort de nos observations qu'en raison de ces vulnérabilités spécifiques, un nombre considérable de mouvements sectaires adaptent leur message aux femmes. Il est important d'étudier le traitement que les sectes réservent aux femmes, qui diffère de celui qu'elles appliquent aux hommes. Les mouvements sectaires exigent généralement une plus grande soumission de leurs membres de sexe féminin et exercent sur elles à l'aide de la manipulation psychologique une emprise qui peut les amener à régresser au point de tomber dans la dépendance et la subordination.

Nous avons constaté que dans certains mouvements sectaires, le chef plaçait ses membres sous sa domination sexuelle. Dans ces mouvements, il est fréquent que chaque membre de sexe féminin ait soi-disant le privilège de vivre avec le chef de file une relation « spéciale », c'est-à-dire une relation qui doit rester cachée à tous les autres membres de la secte – jusqu'au moment où les femmes se rendent compte qu'elles ont toutes la même relation « spéciale » avec lui. Ce type de comportement est un abus de pouvoir d'ordre sexuel envers les femmes qui porte gravement atteinte à leur personnalité.

Le non-respect de l'individu est au cœur du problème. Que des femmes soient vulnérables et que parmi elles certaines soient en quête d'autre chose est le reflet de leur situation personnelle. Il est important d'admettre que les vulnérabilités des femmes sont spécifiques et qu'elles appellent en conséquence une attention spécifique.

Le dénuement financier dans lequel se retrouvent de nombreuses femmes qui quittent leur secte s'explique par la façon dont les sectes recueillent de l'argent et le distribuent. L'esclavagisme réel ou virtuel finance diverses sectes dont la richesse profite en grande partie au chef de file. Les sectes les plus habiles ont empoché des milliards de dollars hors taxes sur le dos de femmes et de filles qui se retrouvent avec des ressources ou des allocations de retraite minimales voire nulles lorsqu'elles quittent leur secte. Les membres des sectes sacrifient une vie de labeur à leur cause et la plupart de ceux qui vivent aux États-Unis ne peuvent prétendre à une quelconque assurance médicale. Ils finissent dans le dénuement et dépendent de la société et de ses services sociaux qui les aident à survivre aux frais de l'État et de ses contribuables. Nous avons observé que des organisations qui dépouillaient des

femmes de cette façon, en particulier celles qui sont tributaires des ressources d'hommes parmi les membres de leur secte et qui se retrouvent sans rien ou presque si elles n'obéissent pas aux préceptes de leur secte.

Il est important de souligner que de nombreuses fillettes sont victimes de négligence, de maltraitance ou de traite au nom de la religion. Il y a lieu de créer un cadre d'action pour lutter contre la traite des enfants et engager des poursuites lorsque des plaintes sont déposées, en particulier si elles sont étayées par des témoignages ou des documents crédibles. Aux États-Unis, des mineures sont victimes de mauvais traitements, dont le mariage forcé et des grossesses non désirées, dans des sectes polygames.

La Commission de la condition de la femme est en mesure d'agir et de proposer des directives en faveur de la parité, de la protection des femmes membres de sectes destructrices et du soutien aux femmes qui quittent leur secte. Une éducation de qualité et la diffusion de publications appropriées comptent parmi les principaux moyens à utiliser pour prévenir la violence envers les femmes. Il y a lieu de sanctionner les sectes qui enfreignent la loi pour protéger les femmes contre la violence, la maltraitance, l'exploitation et la violation de leurs droits. Il convient de repérer les mouvements sectaires qui font l'objet de telles accusations et de tenir leur liste à jour et de rédiger chaque année un rapport décrivant les plaintes reçues et les suites qui y ont été réservées.